

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 20 courant s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs André **CAPMARTY**, Patrick **GAGEAT**, Roger **PERNET**, Sabine **DELAVEAU**, Delphine **MEGRET**, Renée **SCIBRAVY**, Dominique **TALBOURDET**,  
POUVOIRS DE M Pierre Yves **de BECO** à M André CAPMARTY, de M **SCHMITT** Fabien à M Roger PERNET, de M Éric **COULON** à Mme Sabine DELAVEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sabine DELAVEAU

Monsieur le Maire remercie les participants et constate que le quorum est atteint.  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

**TRAVAUX MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL 1 BIS RUE GRANDE**

Monsieur le Maire rappelle le programme de réaménagement de l'ancien logement de l'école en un logement sis 1 Bis Rue Grande.

Indique qu'une consultation a été faite et présente les propositions financières qui en résultent.

- Entreprise ZEMMIRI 22 177.25 € ht
- Entreprise BEAULANT Frères 18 908.07 € ht

Propose de retenir l'offre de l'entreprise BEAULANT Frères  
Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **RETIENT** la proposition de l'entreprise BEAULANT Frères pour un total de 18 908.07 € ht, soit 22 689.69 € ttc  
**AUTORISE** Le Maire à passer commande et à signer toute pièce se rapportant au dossier  
**DIT** que les frais seront portés à la section investissement

## **N° 27 2019 TRAVAUX AMENAGEMENT ALLEE CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle le programme d'aménagement de l'allée du cimetière par la construction d'une clôture

Indique qu'une consultation a été faite et présente les propositions financières qui en résultent.

- Entreprise ZEMMIRI 30 469.00 € ht
- SARL DOUCET PHILIPPE 20 658.00 € ht

Propose de retenir l'offre de la Sarl DOUCET Philippe  
Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, RETIENT la proposition de la Sarl DOUCET Philippe pour un total de 20 658.00 € ht, soit 24 789.00 € ttc  
AUTORISE Le Maire à passer commande et à signer toute pièce se rapportant au dossier  
DIT que les frais seront portés à la section investissement

## **N° 28 2019 MODALITES D'OCCUPATION DES LOCAUX PAR LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que à la suite du départ de l'Ecole primaire, qui a rejoint les locaux du RPI de Fontaine Fourches, deux salles de classe sont libres.

Expose que les deux associations communales – Comité des Fêtes et ASLCN, qui organisent de façon régulière, des animations et manifestations diverses, ont besoin d'espace supplémentaire pour permettre les animations et stockage du matériel.

Propose de mettre à disposition à titre gratuit les salles libérées aux associations ci-dessus citées.  
Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition du Maire.

Charge M le Maire d'élaborer une convention fixant les conditions d'occupation.

## **PRISE EN CHARGE FRAIS D'ENREGISTREMENT CONCESSION CIMETIERE 329/357**

Monsieur le Maire expose que lors de l'enregistrement de la concession perpétuelle N° 329/357, la taxe d'enregistrement relative aux concessions perpétuelles n'a pas été appliquée par les services fiscaux.

Propose que la commune prenne en charge les frais de 25 € afin de permettre l'inscription définitive.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la prise en charge des 25 € d'enregistrement, au titre d'une aide exceptionnelle

## **FACTURATION DES TRAVAUX DE REPARATION COMPTEUR EAU DU 57 RUE BREVIGNON**

Monsieur le Maire, expose que courant avril 2019, une très importante fuite d'eau au niveau de l'immeuble 57 Rue Brévignon, a été repérée.

Les dégâts ayant occasionnés par une végétation abondante de ladite propriété, il a été convenu que les frais de réparation resteront à la charge du titulaire du contrat eau.

La facture Suez Eau France d'un total TTC de 1 666.40 € relative à ces travaux a été réglée le 16 Avril 2019 par mandat administratif par les soins du service eau de Noyen.

Il convient en conséquence de procéder au recouvrement de la somme de 1666.40 € auprès de l'abonné A2C Granulats ;

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le recouvrement de 1666. 40 € auprès de la Ste A2C Granulats de Saint Sauveur les Bray, propriétaire des lieux.

## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES EN DATE DU 14 JUIN 2019**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal, que le Conseil municipal des Jeunes s'est réuni en séance ordinaire le 14 Juin 2019.

Que conformément au règlement intérieur, le compte rendu a été transmis à la commune pour diffusion auprès des membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance dudit compte rendu en prend acte.

Souligne l'engagement des jeunes conseillers et les encourage à poursuivre leur action.

Informations : Monsieur le Maire dresse l'avancée de l'élaboration du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- Précise qu'une délibération portant sur ce dossier, devra intervenir courant septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Noyen Sur Seine le 27 Juin 2019

Le Maire

